

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 JUILLET 2023



N° 43/2023

Le 7 juillet deux mil vingt-trois à 19 Heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Madame Martine BOURGOIN, doyenne des membres du conseil municipal, dûment convoqués le 3 juillet 2023.

**PRESENTS** : **PRESENTS** : M. Dubouil, Mme Bonnet, M. Convers, Mme Brunet, M. Bourgeteau, Mme Bourgoin, M. Choquet Mme Desmedt, M. Matron, Mme Dollez, M. Hamot, Mme Fernandes, M. Rousseau, Mme Delamarre, M. Berthelot, Mme Flagothier, Mme Trézel, Mme Coulon, M. Wims, Mme Delormel, Mme Mahutte, M. Vasseur, Mme Vigne, M. Frazao, M. Manfredi, M. Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. Rauzier par Mme Bourgoin, M. Desmedt par M. Hamot, Mme Ndi Edima par M. Frazao.

**SECRETARE DE SÉANCE** : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 26  
Nombre de suffrages exprimés : 29  
Votes Pour : 29  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Election du Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-1 à L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécialement l'article L2122-7, il convient de procéder, après appel à candidature, à l'élection du Maire.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 0
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

- Monsieur Bernard DUBOUIL : 29 voix (vingt neuf voix)

Monsieur Bernard DUBOUIL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

**Colette DOLLEZ**  
Secrétaire de séance



**Martine BOURGOIN**  
Conseillère Municipale

